

CHAPITRE 58

Tissus spéciaux; surfaces textiles touffetées; dentelles; tapisseries; passementeries; broderies

Notes

1.- N'entrent pas dans le présent chapitre les tissus spécifiés à la note 1 du chapitre 59, imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés et les autres articles du chapitre 59.

2.- Relèvent aussi du no 58.01 les velours et peluches par la trame non encore coupés qui ne présentent ni poils ni boucles sur leur face.

3.- On entend par "tissus à point de gaze", au sens du no 58.03, les tissus dont la chaîne est composée sur tout ou partie de leur surface de fils fixes (fils droits) et de fils mobiles (fils de tour), ces derniers faisant avec les fils fixes un demi-tour, un tour complet ou plus d'un tour, de manière à former une boucle emprisonnant la trame.

4.- Ne relèvent pas du no 58.04 les filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages, du no 56.08.

5.- On entend par "rubanerie" au sens du no 58.06 :

a) - les tissus à chaîne et à trame (y compris les velours) en bandes d'une largeur n'excédant pas 30 centimètres et comportant des lisières réelles, et les bandes d'une largeur n'excédant pas 30 centimètres, provenant du découpage de tissus et pourvus de fausses lisières tissées, collées ou autrement obtenues;

b) les tissus à chaîne et à trame tissés tubulairement, dont la largeur, à l'état aplati, n'excède pas 30 centimètres;

c) les biais à bords repliés, d'une largeur n'excédant pas 30 centimètres à l'état déplié.

Les rubans comportant des franges obtenues au tissage sont classés au no 58.08.

6.- L'expression "broderies" du no 58.10 s'étend aux applications par couture de paillettes, de perles ou de motifs décoratifs en textiles ou autres matières, ainsi qu'aux travaux effectués à l'aide de fils brodeurs en métal ou en fibres de verre. Sont exclues du no 58.10 les tapisseries à l'aiguille (no 58.05).

7.- Outre les produits du no 58.09, relèvent également des positions du présent chapitre, les articles faits avec des fils de métal et des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires.

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Revois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
58.01		Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles des nos 58.02 ou 58.06.										
	5801.10	- De laine ou de poils fins	5801.10.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5801.2	- De coton :										
	5801.21	-- Velours et peluches par la trame, non coupés	5801.21.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5801.22	-- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	5801.22.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5801.23	-- Autres velours et peluches par la trame	5801.23.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5801.24	-- Velours et peluches par la chaîne, épinglés	5801.24.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5801.25	-- Velours et peluches par la chaîne, coupés	5801.25.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5801.26	-- Tissus de chenille	5801.26.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5801.3	- De fibres synthétiques ou artificielles :										
	5801.31	-- Velours et peluches par la trame, non coupés	5801.31.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5801.32	-- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	5801.32.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5801.33	-- Autres velours et peluches par la trame	5801.33.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5801.34	-- Velours et peluches par la chaîne, épinglés	5801.34.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5801.35	-- Velours et peluches par la chaîne, coupés	5801.35.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5801.36	-- Tissus de chenille	5801.36.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5801.90	- D'autres matières textiles	5801.90.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
58.02		Tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du no 58.06; surfaces textiles touffetées, autres que les produits du no 57.03.										
	5802.1	- Tissus bouclés du genre éponge, en coton :										
	5802.11	-- Ecrus	5802.11.00		M 2		15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5802.19	-- Autres	5802.19.00		M 2		15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5802.20	- Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles	5802.20.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5802.30	- Surfaces textiles touffetées	5802.30.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
58.03	5803.00	Tissus à point de gaze, autres que les articles du no 58.06.	5803.00.00		M 2		15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
58.04		Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées; dentelles en pièces, en bandes ou en motifs, autres que les produits des nos 60.02 à 60.06.										
	5804.10	- Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées	5804.10.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5804.2	- Dentelles à la mécanique :										

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
	5804.21	-- De fibres synthétiques ou artificielles	5804.21.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5804.29	-- D'autres matières textiles	5804.29.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5804.30	- Dentelles à la main	5804.30.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
58.05	5805.00	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, par exemple), même confectionnées.	5805.00.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
58.06		Rubannerie autre que les articles du no 58.07; rubans sans trame, en fils ou en fibres parallélisés et encollés (bolducs).										
	5806.10	- Rubannerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge	5806.10.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5806.20	- Autre rubannerie, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc	5806.20.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5806.3	- Autre rubannerie :										
	5806.31	-- De coton	5806.31.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5806.32	-- De fibres synthétiques ou artificielles	5806.32.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5806.39	-- D'autres matières textiles	5806.39.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5806.40	- Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)	5806.40.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
58.07		Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés.										
	5807.10	- Tissés	5807.10.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5807.90	- Autres	5807.90.00				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
58.08		Tresses en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces, sans broderie, autres que ceux en bonneterie; glands, floches, olives, noix, pompons et articles similaires.										
	5808.10	- Tresses en pièces	5808.10.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5808.90	- Autres	5808.90.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
58.09	5809.00	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du no 56.05, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, non dénommés ni compris ailleurs.	5809.00.00	M 2			10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
58.10		Broderies en pièces, en bandes ou en motifs.										

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
	5810.10	- Broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé	5810.10.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5810.9	- Autres broderies :										
	5810.91	-- De coton	5810.91.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5810.92	-- De fibres synthétiques ou artificielles	5810.92.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5810.99	-- D'autres matières textiles	5810.99.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
58.11	5811.00	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du no 58.10.	5811.00.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044